

L'IMPARTIAL

L'Union fait la Force

CIE. DE PUB. DE L'IMPARTIAL, PROPRIETAIRE.

Fondé en 1893 par Gilbert Buote et son fils,

F. J. BUOTE, RÉDACTEUR. Mme. F. J. BUOTE, Assistante.

VOL. 6. NO. 29

TIGNISH, ILE du PRINCE EDOUARD, JEUDI LE 24 JAN. 1907.

14 ANNEE

SURVEILLENZ VOTRE DIGESTION

La plupart des hommes malades souffrent de Dyspepsie.

IL VOUS FAUT UN REMEDE NATUREL A BASE VEGETALE

LES PILULES MORO

VOUS GUERIRONT IRREVOCABLEMENT

Comme dans le cas de M. J. B. MENARD, 776 rue Lafontaine, Montréal, elles feront mieux que trois médecins.—Jugez-en personnellement.—Les Pilules Moro gagnent à être connues.

En général, les hommes se fient trop à la force de leur constitution et la mettent constamment à l'épreuve.

Soit qu'ils pêchent par excès de travail, extravagances ou désordres dans le boire ou le manger, ils oublient toujours, qu'en agissant de la sorte, ils minent leur santé et que, tôt ou tard, il leur faudra payer très chèrement ces graves erreurs.

C'est ainsi que l'on rencontre aujourd'hui un trop grand nombre d'hommes malades et qui souffrent sans savoir au juste la nature de leur maladie.

Il ne s'agit pas d'un simple retour sur eux-mêmes, d'un simple examen rétrospectif pour qu'ils puissent comprendre combien ils sont seuls coupables et n'ont pas volé le mal qui les ronge.

En effet, qu'y a-t-il de déficieux chez eux? Neuf fois sur dix, le premier venu pourra diagnostiquer la dyspepsie. C'est là l'hydre affreux qui dévore les constitutions les plus solides.

Les hommes doivent donc surveiller tout particulièrement leurs organes digestifs, car c'est bien évidemment de ce côté que proviennent, le plus souvent, toutes leurs maladies.

Ceserait agir sagement que d'aider parfois la nature dans ses fonctions si éminemment délicates.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont le produit de la plus heureuse combinaison d'ingrédients naturels et à base purement végétale. C'est une formule avant tout scientifique et qui résume les plus savantes découvertes des temps modernes. On ne peut pas dire que c'est là un remède universel, bon pour tout et pour tous. Elles sont pour les hommes seulement. Leur propriété est de guérir des hommes malades et elles y réussissent toujours.

Ceux dont la digestion est difficile et défectueuse et qui, de ce chef, ont à souffrir mille inconvénients, n'auraient qu'à essayer



M. J. B. MENARD,
776 rue Lafontaine, Montréal.

les Pilules Moro pour se persuader bien vite de leur efficacité en pareille occurrence.

La dyspepsie ruine les hommes. Elle est une entrave sérieuse à l'accomplissement de leurs devoirs de chef de famille. Quand l'estomac est malade, tout le système est en déroute, et comment travailler quand l'on se sent torturé par tout le corps, que la douleur nous étreint en s'attaquant au cœur, à la tête, aux reins et à tous les membres. Voilà pourtant les moindres attributs de l'impitoyable dyspepsie.

Avec les Pilules Moro tous ces symptômes seront pourchassés, et le pauvre dyspeptique qui se voit dépérir qui sent ses forces l'abandonner, que le travail dégoûte et qui se prend même à désespérer, redeviendra tout aussi viril, vigoureux et regaillardi que dans ses meilleures années.

Il n'y a aucun tonique, ni stimulant, ni régénérateur qui soit comparable aux Pilules Moro pour les Hommes. Elles s'assimilent parfaitement à leur nourriture qu'elles purifient, puis enrichissent. Sous leur bienfaisante influence, les conduits digestifs se dilatent naturellement et tous les organes

opèrent leurs fonctions respectives sans trouble ni effort.

Là est tout le mérite des Pilules Moro pour les Hommes, mais c'est bien aussi tout ce qui est nécessaire pour assurer la santé et la maintenir en excellente condition. "J'avais déjà consulté trois médecins pour tâcher de refaire ma santé qui périssait depuis plus d'un an. Tous m'avaient soigné pour la maladie de rognons. Aussi, je n'en retirais aucun bien.

Il y a deux ans, je crus bon d'aller consulter enfin les fameux médecins de la Compagnie Médicale Moro. C'est là que j'appris que je souffrais uniquement de troubles dyspeptiques, et qu'en régularisant ma digestion tout mon mal disparaîtrait.

Je commençai donc à prendre des Pilules Moro. A la troisième boîte je compris que seuls ces savants médecins avaient bien trouvé la cause réelle de ma maladie, car je me sentais déjà beaucoup soulagé! Tout de même je continuai ce traitement encore plusieurs semaines. Le résultat fut inespéré. Après avoir pris une quinzaine de boîtes de Pilules Moro, je me sentais tout à fait bien. Ma guérison était définitive et depuis je me porte à merveille." J. Bte Ménard, 776 Lafontaine, Montréal.

Les Pilules Moro sont le guérisseur le plus puissant qu'un homme puisse employer. En guérissant les maladies de l'estomac, elles préviennent les rhumatismes, les névralgies, les maladies de foie; elles purifient et enrichissent le sang et sont recommandées aux hommes de tous les âges.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

res, l'hon. Choquet me fit téléphoner qu'une telle plainte avait été faite. Je me rendis au bureau de l'hon. Juge. Après les actes de civilité ordinaires, il fut décidé que le lendemain j'aurais à produire contre cette plainte les procédures judiciaires sommaires, c'est-à-dire, cautionnement, etc. Et je m'en retournai à mes affaires.

Voilà toute l'arrestation qui eut lieu! Comme on le voit, elle n'est pas très pénible. Mgr Montagnini a été beaucoup plus maltraité que moi, je l'avoue.

Mais, que de sottises, il s'est publié, notamment dans la Patrie et le Canada qui se sont ligüés contre la CROIX!

Il faut lire, sur cette affaire, les rapports mensongers et trompeurs de ces deux journaux pour constater leur entente.

On m'a fait promener avec le grand constable; on m'a fait dire que j'avais déclaré à l'hon. juge Choquet que je ne pouvais trouver de cautions, etc., etc.: tout cela, pour satisfaire les petites haines de la ligue.

C'est faux, c'est mesquin, c'est sot.

J'en prends l'hon. Choquet à témoin, puisque c'est à lui que j'ai purement et simplement dit que, auparavant, dans des causes à peu près semblables, je n'avais toujours donné que mon cautionnement personnel, mais que, s'il fallait dans la présente cause, une autre caution, j'étais prêt à la lui fournir à volonté.

On m'a assuré, après, que c'était le plaignant qui insistait auprès du magistrat—qui n'y tenait pas—pour faire exiger de moi un autre cautionnement en outre le mien, afin, sans doute, de laisser accroire au public toujours trop crédule, que mon honorabilité n'était pas suffisante pour garantir les intérêts en cause.

En tout cas, je donnai le cautionnement demandé, le lendemain, samedi, comme il était entendu.

On aurait voulu, à la Patrie, que je me hâtasse davantage. Pourquoi, puisque dame Justice n'était pas pressée? Que m'importaient les impatiences trop intéressées et les excitations de M. Tarte. Nous savons, à la CROIX, prendre notre temps pour faire les choses comme il convient. Que notre confrère prenne exemple sur nous, et il s'en trouvera bien!

Maintenant je vais continuer, comme par le passé, à mettre au grand jour les méfaits de la Patrie. Les petites intrigues de ce journal, montées contre moi, ne m'arrêteront pas d'une semelle dans la campagne d'assainissement que j'ai entreprise contre lui.

Mon procès, s'il y en a un, sera très intéressant, je l'espère. Il me donnera l'occasion de prouver tout ce que la CROIX a publié contre la Patrie. Cette preuve tombera sur cette dernière comme un coup de massue. Trop longtemps, le journal des MM. Tarte a trahi les plus chers intérêts des Canadiens français; trop longtemps, il a semé par tout le Canada et jusqu'aux Etats-Unis des idées empestées de socialisme.

Récemment encore, il lançait dans un feuillet un blasphème contre le Tout-Puissant. Quelque temps auparavant, dans un autre feuillet, il étalait sous les yeux de ses lecteurs une scène infâme de bigamie. C'en est assez, il me semble, pour indigner la conscience de tout honnête homme.

JOSEPH BEGIN.

Trois vieillards meurent ensemble

Un événement peu ordinaire vient de se produire à Saint-Joseph de Lévis P. Q. Durant la soirée du 10, trois vieillards sont décédés, dont les âges additionnés, donnent le chiffre respectable de 264 ans. L'un est un centenaire et les deux autres sont âgés respectivement de 87 et de 77 ans. Le centenaire est M. Jean Bilodeau. C'est un ancien charpentier qui avait toujours joui d'une santé excellente. Il a perdu sa femme il y a plusieurs années. Il laisse une nombreuse famille, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Il a succombé à la débilité générale.

Un autre vieillard est parti en même temps que lui pour l'autre monde. C'est Claude Guérin, ancien cordonnier décédé à l'âge de 87 ans. Il laisse un nombre d'enfants, de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants.

Enfin, Calixte Paquet ancien entrepreneur de pompes funèbres, mourait soir au même endroit, victime d'un cancer, il était âgé de 77 ans, il laisse femme et enfants.

ALBERT SOAPS, LIMITED

BABY'S OWN SOAP

AU BON VIEUX TEMPS

nos belles Canadiennes, célèbres pour leurs teints, faisaient usage du

SAVON BABY'S OWN SOAP

On le considérait alors—comme il est encore aujourd'hui—le meilleur et le plus agréable des savons pour la toilette, les enfants.

Quatre Générations l'ont loué!

Notre bien que les mots Baby's Own Soap sur l'enveloppe et le Savon, ne sont jamais traduits.

ALBERT SOAPS, LIMITED
MONTREAL, CANADA

NE TOUSSEZ PLUS

SPRUCINE

LE REMEDE DU JOUR

Une Combinaison de Gomme d'Epillette, de Cerises Sauvages, de Marrube et de Goudron.

Scientifiquement préparée sous forme d'un Sirop agréable au goût.

Un des remèdes les plus efficaces qui aient jamais été présentés au public, pour le soulagement immédiat et la guérison des Rhumes, Toux Bronchite, Enrouement, Coqueluche, Croupes, Asthme et tous les maux de la Gorge et des Pouxmons.

Prise avec de l'Huile de Foie de Morue, la SPRUCINE est insupportable dans les premiers symptômes de la Consumption.

En vente partout. Prix 25c. ou par la maille sur réception du prix.

Seuls Propriétaires, THE WINGATE CHEMICAL CO. Limited, Montréal, Canada

PILULES DE NOIX LONGUES MCGALE
POUR LE FOIE ET LES INTESTINS.

P. C. Murphy, M. D.,
Médecin—Chirurgien

TIGNISH, ILE DU P. E.

J. E. Wyatt,
SUCESSEUR DE HODGSON & WYATT
AVOCAT, NOTAIRE Solliciteur
pour les Nova Scotia et Summerside Banks.

ARGENT A PRETER
Bureau: Au dessous de la Clifton House
200 SUMMER IDE P. E. I.,

Good Gift Warehouse

The E. W. Taylor store is a veritable warehouse of New Year's gifts, Silverware of the most beautiful sort, in array of variety; fine clocks, good watches, pretty rings by the hundreds, broches, lockets, bracelets, chains and charms of prettiness. These are some of our lines for the coming year. We would like to have the favor of a visit from you, whenever you come to Ch'town. Old gold and silver taken in exchange.

E. W. TAYLOR
South side Queen Square.

Suffered Terrible Agony

FROM PAIN ACROSS HIS KIDNEYS.

DOAN'S KIDNEY PILLS
CURED HIM.

Read the words of praise, Mr. M. A. McInnis, Marion Bridge, N.S., has for Doan's Kidney Pills. (He writes us): "For the past three years I have suffered terrible agony from pain across my kidneys. I was so bad I could not stoop or bend. I consulted and had several doctors treat me, but could get no relief. On the advice of a friend, I procured a box of your valuable, life-giving remedy (Doan's Kidney Pills), and to my surprise and delight, I immediately got better. In my opinion Doan's Kidney Pills have no equal for any form of kidney trouble."

Doan's Kidney Pills are 50 cents per box or three boxes for \$1.25. Can be procured at all dealers or will be mailed direct on receipt of price by The Doan Kidney Pill Co., Toronto, Ont.

Do not accept a spurious substitute but be sure and get "Doan's."

JURISPRUDENCE

ABONNEMENT AUX JOURNAUX

Nous croyons devoir attirer l'attention de quelques abonnés retardataires sur la loi concernant l'abonnement aux journaux.

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.
2. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il l'ait retiré ou non le journal du bureau de poste.
3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.
4. Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et laisser s'accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve "prima facie" d'intention de fraude.

NOTICE

All parties indebted to the estate of the late Joseph Theriault of Peterville are hereby requested to make payments to the undersigned, who has the books on hand.

Josephine Theriault,
Jan. 3rd. 1907 Peterville

Tarte, pere et fils et M. Begin de la Croix.

La semaine dernière la "Patrie", journal des messieurs Tarte, "poupa et fils", annonçait, avec des entées de 24, 18 et 12, que M. Begin, directeur du journal catholique, "La Croix", Montréal, avait été arrêté, par ordre du juge Choquette, pour répondre à des accusations de libelle très graves contre le grand père de "Toinon".

Lisons ce que dit, de la situation, M. Begin :

ARRÊTÉ!

Vendredi matin, j'allais, comme d'habitude, au bureau de poste, chercher mon courrier.

Chemin faisant, je rencontre un ami :

—Bonjour, M. Bégin; mais, vous n'êtes pas arrêté!

—Arrêté! par qui; pourquoi?!

—Mais... mais... vous ne savez pas?!

—Eh! non.

—M. Tarte, de la Patrie, vous a fait arrêter, paraît-il. C'est, ça moins, ce que j'ai lu ce matin sur les

"bulletins" de la Patrie et du Canada, devant leurs bureaux.

—???

Ma personne en chair et en os, devant lui, répondait plus éloquentement que je n'aurais pu le faire.

Mon ami fut tout heureux, d'ailleurs, d'apprendre que je n'étais pas arrêté!

Ft je continuai mon chemin...

Je n'ai pas l'habitude de lire ces grandes affiches qu'on expose devant les bureaux des grands journaux de Montréal pour annoncer les grandes nouvelles à sensation du jour. Je passe toujours outre, sans lever même la tête pour y jeter un furtif regard.

La nouvelle que l'on venait de m'apprendre avait un peu piqué ma curiosité. En revenant du bureau de poste, je m'arrêtai un moment devant ces "bulletins."

Tout à fait au haut de celui du Canada, je lis :

"M. Tarte a fait arrêter le Directeur de la "Croix," pour libelle."

A fait : la chose, d'après cette affiche, avait donc eu lieu; elle était passée.

Et pourtant—je ne rêvais pas—je n'étais pas arrêté puisque je lisais

l'affiche du Canada, librement, comme un brave homme.

Curieux de voir le fond du sac, j'allai vite au bureau de l'honorable juge Choquet et demandai les raisons et les détails de toute cette histoire d'arrestation annoncée par la Patrie et le Canada!

On me répondit, fort poliment, qu'aucune plainte n'avait même encore été formulée contre moi par M. Tarte—ce que je soupçonnais bien quelque peu : certains journaux sont si menteurs ordinairement!

Ne trouvez-vous pas, amis lecteurs, que la Patrie et le Canada sont joliment farceurs, quand ils se mettent en frais de l'être?

Ah! je sais bien que le Directeur de la Croix n'est pas en odeur de sainteté aux bureaux de rédaction de ces feuilles. Indéjà. De là aussi cette sottise vilénie à son égard.

Qu'importe!

Mais revenons au bureau de l'hon. juge Choquet, où l'on me dit, en outre :

Si quelque plainte est déposée contre vous par la Patrie, pour libelle, on vous en avertira par le téléphone.

Dans l'après-midi, vers deux heu-